

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 15 janvier 2024, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 4

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-01-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par, M. le conseiller Mario GAUMONT et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 tenue à 13 h 30 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 tenue à 13 h 30 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION N° PC-2024-01/2023-12-440

Chaque membre du conseil ayant reçu au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le procès-verbal de correction numéro PC-2024-01/2023-12-440 établi par la greffière concernant la résolution numéro 2023-12-440 de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction numéro PC-2024-01/2023-12-440 établi par la greffière et d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-5

RATIFICATION – DÉCISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 11 décembre 2023 : décisions CP-1223-497 à CP-1223-505 inclusivement;
- 18 décembre 2023 : décisions CP-1223-506 à CP-1223-513 inclusivement;
- 9 janvier 2024 : décisions CP-0124-1 à CP-0124-14 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-6

DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE confirmer que tous les membres du conseil municipal ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de leur proclamation d'élection conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

DE transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un relevé des membres du conseil municipal qui ont déposé une déclaration, en conformité avec l'article 360.2 de cette même loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2024-01-7****AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – 11^E ÉDITION DU SOUPER-BÉNÉFICIE ANNUEL – « GREFFE-TOI À NOUS »**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une somme de 150 \$ à l'organisme « GREFFE-TOI À NOUS » à titre de contribution financière à l'activité de financement en lien avec la 11^e édition du souper-bénéfice annuel de cet organisme régional qui vise à soutenir les personnes en attente de greffe ou en suivi post-greffe tout en sensibilisant les gens à l'importance du don d'organe, le tout suivant la demande adressée à la mairie en date du 28 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2024-01-8****MOUVEMENT DU PERSONNEL – DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois de décembre 2023, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

CHARTIER, Anna	Menuisière	2023-12-04
BÉRUBÉ, Pierre-Alexandre	Pompier à temps partiel	2023-12-08
KENDALL, Benoît	Pompier à temps partiel	2023-12-08
ST-PIERRE, Julien	Pompier à temps partiel	2023-12-11
CHENEL, Amy	Pompier à temps partiel	2023-12-11
ILISITUK, Peter	Contremaître, Déneigement et espaces verts	2023-12-18
PAGEAU, Daniel	Directeur, Service des travaux publics	2023-12-18

TERMINAISON

DUGAS, Maryse	Préposée à la perception	2023-12-08
---------------	--------------------------	------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2024-01-9****AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT – ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la modernisation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) qui prévoit la conclusion d'une entente portant sur la collecte et le transport des matières recyclables entre ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC et un organisme municipal ;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'Entente de partenariat à intervenir avec ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC concernant la collecte sélective, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-10

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER AU 31 MARS 2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE nommer M. le conseiller Mario GAUMONT pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} février 2024 jusqu'au 31 mars 2024 ;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAUT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-11

PROLONGATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS – PROJET N° VPC-STP-SP-20210104-01 – G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE prolonger pour une période additionnelle d'une (1) année, à compter du 21 mars 2024, le contrat de services professionnels avec G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE quant au contrôle biologique des insectes piqueurs, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SP-20210104-01, le tout, conformément à ce qui a été prévu audit contrat liant les parties, à la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 décembre 2023 et à l'avis transmis à cet effet;

D'autoriser la firme G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE, à demander auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Ville de Port-Cartier, pour l'année 2024;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE préciser que cette résolution pour l'obtention d'un certificat d'autorisation n'engage pas la Ville de Port-Cartier envers G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE dans l'attribution d'un futur contrat;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourrait être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-12

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60846172

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 119 004,76 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 11 900,48 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60846172 datée du 18 décembre 2023 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-13

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 7 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 988 316 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 98 831,60 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 7 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 7 daté du 20 décembre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-14

AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENT SOUPER BÉNÉFICE DÉGUSTATION VINS ET FROMAGE – MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER – 17 FÉVRIER 2024

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ à la MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER correspondant au partenaire Nickel de l'événement Vins et Fromages 2024 qui se tiendra le samedi 17 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-15

AUTORISATION – CIRCULATION DES MOTONEIGES POUR BÉNÉDICTION – CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK INC. – 28 JANVIER 2024

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser les conducteurs de motoneiges membres du CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK INC. à circuler, conformément à l'article 34 du *Règlement n° 2006-274 concernant la circulation et le stationnement des véhicules routiers* à compter de 11 h 15, le 28 janvier 2024, pour se diriger vers l'église Sacré-Coeur en utilisant les rues de la ville, suivant la demande datée du 27 décembre 2023;

QUE le CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK INC. soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-16

ÉTABLISSEMENT ET APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'établir et d'approuver les dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2024, comme suit :

- Rémunérations versées selon la convention collective – Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Port-Cartier (CSN);
- Rémunérations versées selon les « Conditions de travail des cadres »;
- Rémunérations versées selon le « Règlement sur le traitement des élus municipaux »;
- Rémunérations versées aux pompiers partiels de Port-Cartier, selon la convention collective – Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Port-Cartier;

Cotisations de l'employeur

- Régie des rentes du Québec (R.R.Q.);
- Assurance-emploi;
- Fonds des services de santé (FSS);
- Commission des normes et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);
- Assurances collectives;
- Fonds de pension et REÉR collectif;
- Bons de repas – Repas;
- Club social de la Ville de Port-Cartier;
- Remboursement des dépenses des employés (Politique P-2003-01) et des élus (Règlement n° 2003-003 et ses amendements);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Autres

- Frais de poste et transport de marchandises;
- Téléphonie (Telus, Telus mobilité, Groupe pages jaunes, Global Star et Télmatik);
- Alimentation (IGA / MAXI);
- Licence radio;
- Système d'alarme;
- Assurances;
- Publicité : journaux, radio, revues et télévision;
- Immatriculation des véhicules;
- Cotisation à des associations et abonnements annuels;
- Électricité;
- Analyse de l'eau;
- Remboursement de la dette à long terme;
- Frais bancaires;
- Quote-part de la MRC et de l'OMH;
- Timbres judiciaires;
- Frais reliés à la formation;
- Achat de propane;
- Services informatiques.

CONTRATS ET ENTENTES

NOM DU FOURNISSEUR	PRODUIT OU SERVICE
PG SOLUTIONS INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des logiciels et assistance aux utilisateurs
ALARME MICRO TECHNIQUE (9092-6536 QUÉBEC INC.)	<ul style="list-style-type: none"> • Service de télésurveillance
AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. / NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation usine de filtration de l'eau
CLUB LIONS DE PORT-CARTIER	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des patinoires extérieures – Secteur Port-Cartier
BESNIER CABINET D'AVOCATS INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des affaires juridiques en matière pénale, d'urbanisme et de perception
BRENNTAG CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Chlore
CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)	<ul style="list-style-type: none"> • Location camion intervention – Sécurité Incendie
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DE LA CÔTE-NORD INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement de serveur – Bibliothèque de Port-Cartier
COBA, LOGICIELS DE GESTION INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du logiciel RH Paie
DAUMEX CÔTE-NORD INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Transport conteneur (lieu d'enfouissement de Sept-Îles) • Enlèvement des ordures
ÉDILEX INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Logiciel – Rédaction appel d'offres

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

RSW CANADA	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi annuel des eaux souterraines au site d'enfouissement sanitaire / Neiges usées
GRAYMONT (QC) INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Chaux hydratée en vrac
ULTRAMAR-PARKLAND	<ul style="list-style-type: none"> • Huile à chauffage/diesel/essence sans plomb
J.A. LARUE INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Location d'un souffleur
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Pass 10 – Traitement eau potable
LES ENTREPRISES LAURIEN JEAN INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Location d'une chargeuse
MICHEL MILLER INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Location d'un camion sableur
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Sûreté du Québec
MRC DE SEPT-RIVIÈRES	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec les Archives nationales du Québec
NETTOYEUR DOMINO ENR.	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de vêtements de travail
NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Service de location de plieuse
PRODUITS CHIMIQUES SODROX	<ul style="list-style-type: none"> • Soude caustique
PROPANE NORD-CÔTIER	<ul style="list-style-type: none"> • Propane Zamboni, garage municipal et usine de filtration
R.S.W. OPTIMISATION INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et optimisation – Énergie
RESSOURCE DE RÉINSERTION « LE PHARE »	<ul style="list-style-type: none"> • Opération du centre de tri des matières recyclables • Destruction de documents
SÉCURITÉ AKUA 9438-9616 QUÉBEC INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Gardiennage de sécurité (CEL'A)
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE PORT-CARTIER	<ul style="list-style-type: none"> • Refuge des animaux
TAXI UNIS	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des appels - Travaux publics
VILLE DE SEPT-ÎLES	<ul style="list-style-type: none"> • Enfouissement sanitaire
XÉROX CANADA LTÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopies mensuelles pour les photocopieurs de l'hôtel de ville, garage municipal, sécurité incendie et Service des loisirs • Service de location de photocopieurs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2024-01-17****SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY NO: 4355**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

5801

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 7 266,80 \$ à l'organisme LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY NO: 4355 et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2024 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 7, boulevard des Îles à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-18

SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 248,45 \$ à l'organisme CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2024 dues par cet organisme pour l'immeuble loué et situé sur les terres du domaine de l'état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-19

SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – PC EXTRÊME PAINTBALL

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 122,23 \$ à l'organisme PC EXTRÊME PAINTBALL et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2024 dues par cet organisme pour l'immeuble loué et situé sur les terres du domaine de l'état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-20

SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – LE CERCLE DE FERMÈRES PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 4 846,15 \$ à l'organisme LE CERCLE DE FERMÈRES PORT-CARTIER et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2024 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 7, rue Plante, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-21

SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 4 909,21 \$ à l'organisme CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2024 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 4351, des Pionniers, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-01-22

SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES — CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 12 074,14 \$ à l'organisme CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2024 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 9, boulevard des Îles à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-23

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023, totalisant 129 460,75 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2024-01-24

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (CRSBP) DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT que la Ville et le CRSBP de la Côte-Nord ont signé une « Convention pour l'exploitation d'un système local de gestion informatisée de la bibliothèque (SIGB) » le 27 novembre 2014 pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que la Ville et le CRSBP de la Côte-Nord souhaitent signer incessamment une entente de migration vers le SIGB du CRSBP, mais que la Ville n'est pas en mesure de procéder dans l'immédiat;

CONSIDÉRANT que la convention peut être renouvelée par les parties en vertu de l'article 4.2 et que le dernier renouvellement prenait fin le 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser M^{me} Nadia BERNIER, régisseuse aux activités culturelles, à signer le renouvellement de la convention prévue à cet égard pour une durée d'un an, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la cotisation annuelle de 16 115,90 \$ selon les versements prévus à la convention, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 10 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-25

AUTORISATION POUR LA TENUE DU FESTIVAL DE SCULPTURE SUR NEIGE « BLIZZ'ART » – 9 ET 10 FÉVRIER 2024

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la CORPORATION DES ÎLES DE PORT-CARTIER à tenir la première édition du Festival de sculpture sur neige « BLIZZ'ART », les 9 et 10 février 2024 et en conséquence d'autoriser à cette fin :

- l'utilisation du site de l'île McCormick;
- l'utilisation du matériel autorisé par le Service des loisirs et de la culture appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité;

le tout, conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 10 janvier 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-26

NOMINATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS – PÉRIODE DE JANVIER 2024 À NOVEMBRE 2025

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'entériner le plan de nomination et représentation de la VILLE DE PORT-CARTIER par ses élus municipaux au niveau des différents dossiers, comités, commissions et/ou organismes suivants pour la période de janvier 2024 à novembre 2025 :

M. le maire Alain THIBAUT :

- Administration
- Finances
- MRC de Sept-Rivières (préfet)
- Assemblée des MRC de la Côte-Nord
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC)
- Société du port ferroviaire de Port-Cartier inc. (SOCAR)
- Dossiers se rapportant à l'énergie
- Corporation des Îles de Port-Cartier inc.
- Comité consultatif de la Traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ :

- Comité de sécurité publique (MRC)
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC)
- Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier (CCU)
- Comité de circulation et des enseignes
- Office municipal d'habitation de Port-Cartier (OMH)

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- Dossier résidence pour aînés (RPA)
- Comité d'embellissement

M. le conseiller Gilles FOURNIER :

- MRC de Sept-Rivières (conseiller suppléant)
- Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) (MRC)
- Loisir et Sport Côte-Nord (URLS-CN)
- Office municipal d'habitation de Port-Cartier
- Dossiers relatifs au tourisme
- Politique familiale

M. le conseiller Mario GAUMONT :

- MRC de Sept-Rivières (conseiller de comté)
- Comité de sécurité publique (MRC)
- Comité de sécurité incendie (MRC)
- Dossiers relatifs au secteur Rivière-Pentecôte
 - Économique
 - Communautaire
 - Touristique
 - Énergie
 - Loisirs Rive-Baie

M. le conseiller Raynald DUGUAY :

- MRC de Sept-Rivières (conseiller de comté)
- Corporation des Îles de Port-Cartier inc.
- Base de plein air les Goélands
- Table locale de concertation des aînés (MRC)
- Municipalité amie des aînés (MADA)

M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ :

- Développement économique Port-Cartier (DÉPC)
- Comité de circulation et des enseignes
- Café-théâtre Graffiti
- Nouveaux arrivants
- Politique familiale

M. le conseiller Roger VIGNOLA :

- Chambre de commerce de Port-Cartier
- Société du port ferroviaire de Port-Cartier inc. (SOCAR)
- Comité du fond culturel
- Comité consultatif de la Traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout (suppléant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-27

EMBAUCHE – POSTE DE DIRECTEUR DU QUAI MUNICIPAL

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'embaucher Sébastien PLANTE-DESCHÊNES pour occuper le poste de directeur du Quai municipal, selon les recommandations du comité de sélection et le tout conformément aux termes et conditions énoncés au conseil municipal en date du 15 janvier 2024;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution;

QUE cette résolution annule la résolution n° 2023-12-441.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il souhaite la bienvenue à tous les nouveaux employés ainsi qu'une bonne retraite à M^{me} Maryse DUGAS.

Il donne un état de situation concernant la Station de ski Gallix, l'ouverture est maintenant prévue à la fin du mois de janvier en raison d'une problématique pour les opérations d'enneigement artificiel. Les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles ainsi que la MRC DE SEPT-RIVIÈRES sont actuellement en discussions afin de fournir une aide financière selon les quotes-parts établies pour cette infrastructure supralocale.

Il mentionne qu'il y a eu des bris au Quai municipal à la suite des deux dernières tempêtes, une évaluation est en cours pour la remise en état ainsi que pour une protection permanente.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il transmet ses vœux de bonne année en souhaitant de la santé.

Il mentionne que les pistes de ski de fond sont maintenant ouvertes et rappelle que des fiches d'inscription pour la saison de ski de fond sont disponibles à l'entrée.

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il transmet ses vœux de bonne année en souhaitant de la santé.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il transmet ses vœux de bonne année en souhaitant de la santé.

Il félicite les employés du Service des travaux publics pour le bon travail de déneigement fait lors des deux dernières tempêtes.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il transmet ses vœux de bonne année en souhaitant de la santé.

Il félicite les employés du Service des travaux publics pour le bon travail de déneigement fait lors des deux dernières tempêtes.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle transmet ses vœux de bonne année en souhaitant de la santé.

Elle invite les citoyens à consulter la programmation hivernale du CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI.

M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA

Il souhaite une bonne année à tous les citoyens.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2024-01-28

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit levée à 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/rlb